A cette fin, Nous allons mettre sous vos yeux, quelques-unes des règles que l'Eglise a prescrites, pour former cet harmonieux concert de prières, qui attire l'Esprit-Saint dans un Concile, comme dans un nouveau Cénacle, pour que les successeurs des Apôtres, qui s'y trouvent réunis, soient remplis de cet esprit de lumières, qui imprime à leurs Ordonnances le sceau de sa divine autorité.

A cette fin, Nous réglons ce qui suit :

- 1° L'on chantera les Litanies des Saints, à la place des prières prescrites, après les messes de paroisse ou de communauté, les trois Dimanches qui précèderont le jour de l'ouverture du Concile, et l'on pourra, en les chantant, faire une procession en dedans ou en dehors de l'Eglise.
- 2º Vous êtes invités à faire en grand nombre la sainte Communion dans ces trois Dimanches, ainsi consacrés à la préparation du Concile, afin d'obtenir aux Pasteurs qui vont travailler pour vous, les grâces dont ils ont un si pressant besoin.
- 3º Aussitôt la présente reçue, tous les prêtres, en se conformant aux rubriques, diront à la messe, avant l'Oraison pour le Pape, celle *de Spiritu Sancto*, jusqu'après la clôture du Concile.
- 4° Tous les Jeudis où il sera permis de le faire par la rubrique, ils diront, durant tout ce temps, la messe votive du St. Esprit.
- 5° Les Quarante-Heures qui se célèbrent successivement dans les diverses Eglises du Diocèse, ainsi que les communions qui s'y font, seront offertes aux mêmes intentions.
- 6° Le six Mai est pour le Concile jour de jeûne. Il convient de faire de ce jour, qui précède une si grande solennité, un jour de mortification, afin de rendre la prière plus efficace en y ajoutant la pénitence volontaire.
- 7° A tous les offices de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, l'on chantera les Litanies de la Sainte Vierge, et à celui de Notre Dame des sept douleurs, le *Stabat Mater*, jusqu'après la clôture du Concile, afin de supplier cette glorieuse Mère de Dieu de prendre sous sa protection spéciale cette religieuse assemblée, qui doit se dévouer à sa plus grande gloire.
- 8° Le dernier jour du mois d'Avril, il se fera à Notre-Dame de Bonsecours, en cette ville, un pieux pèlerinage du clergé et des fidèles pour réclamer, en saveur du prochain Concile, l'assistance de la *Vierge bonne et puissante* qui a été établie la gardienne de l'Eglise.